

1804

ST. DIVY

- enquête au 12.
- presbytere, chapelle 1809
- ~~etat des Dicus 1814~~

voir 1813 en La Foet

an 12.

ent messieurs

d.

is, et celui

pour la dette
ires généreux
orte de

disires

puis en
sur la

à

99.

1804

St Dizy Le 19. février 1804. et 29 pluviôse an 12.

Monsieur et vénérable pasteur,

Je vous envoie les différentes notes qui me demandent messieurs
les grands vicaires de quimper.

- 1.^o le nom du patron de ma Commune St Dizy.
- 2.^o le nombre d'âmes morte à environ Six cent, et celui
de Communions à quatre cent.
- 3.^o quant au nombre de prêtres nécessaire pour la paroisse
je le laisse à la volonté de messieurs les vicaires généreux.
- 4.^o Je suis le ^{seul} désigné jusqu'ici pour la paroisse de
St Dizy.
- 5.^o ne sachant point qui sont les prêtres désirés
dans les autres communes, communes je ne puis en
demander aucun; je préfère aussi d'en laisser le
choix à M. M. les grands vicaires.
- 6.^o mes nom et prénom, Jacques Goussier, né à
Dirinon l'année 1770, et fait prêtre en 97.

Nous et prenons de messieurs les prêtres qui ont dans
cette commune yves gourmelon né à Laurière l'année...
sa promotion au sacerdoce l'année 1789.

François gabriel causeur, né au Bourg de coatalat
en 1751. fait prêtre en 76.

Le frère constance tual récollet, né au diocèse de tréguier
l'année 1781. fait prêtre à quinze l'année 1745.

Je ne connois pas ici de prédicateurs désignés pour
annoncer la parole de dieu, cette année. Je tâcherai
de faire moi-même de mon mieux.

Vénérable pasteur, je ne puis vous donner d'autres
éclaircissements touchant les pièces de messieurs les
Généralis vicaires

Je suis avec un très-profond respect,

Monsieur,

Votre très-humble
et très-obéissant serviteur
Gourmel deservant
de St dely

Monsieur et respectable pasteur,

J'ai l'honneur de vous dire qu'il n'y a à
St Dixy, outre l'église Paroissiale qu'une
Chapelle domestique dont messieurs les
propriétaires ont déjà demandé depuis quelque
temps la conservation. C'est moi le maire de
cette commune qui me l'ai assuré et vous
attestera ce que j'avance.

J'ai avec un profond respect,

Monsieur,

Je suis très humble
et très obéissant
Serviteur,

Goussier Desservant de
St Dixy

St. Dizy le 18 8bre 1808

Monsieur

Répondant à la votre en date du 8 du présent
& pour vous Mettre à même de remplir la
tâche qui est imposée par son excellence le
Ministre des Cultes à Monsieur L'Evêque
quant à ce qui regarde notre Commune, j'ai
l'honneur de vous instruire que nous avons.

- 1.^o une Eglise
 - 2.^o un presbytère
 - 3.^o un jardin
 - 4.^o & que tous ces Bâtimens sont à la
Commune & en assez bon état pour ne
demander que les réparations courantes
d'entretien.
 - 5.^o que si tel doit être notre sort que nous
-

